



A

COMITE DE DIRECTION

Annexe au PROCES VERBAL n° 15

Réunion du 5 mars 2025 à 18 h à Yvetot

Membres présents

Régis BETHENCOURT, Madani FERHATI, Laurent DURECU, Jean-Yves JULIEN, Jean-Claude LEROY, Jean LIBERGE, Antoine LOUET, Denis PREVEL, Philippe DAJON.
Alexis BELHACHE et Mickaël BUNEL sont présents en visioconférence.

Absents excusés Charlotte CANU, Issa COULIBALY, Patrick COQUELET et Nourredine BOUHLAGHEM.

Adoption des procès-verbaux précédents de comité de direction .

Les procès-verbaux suivants sont adoptés à l'unanimité :

- Procès-verbal n° 13 du 17 février 2025 publié le 4 mars 2025.
- Procès-verbal n°14 du 19 février 2025 publié le 19 février 2025.

Nomination de M Gilbert Lecourt en qualité d'observateur

Décision prise faisant suite aux incidents graves ayant émaillés la rencontre Canteleu- Déville Maromme du dimanche 2 mars 2025

Le comité directeur avait décidé de sursoir à la sanction qui frappait le club de Canteleu lui interdisant tout matchs seniors sur le stade Albert Dupré (voir PV CD n°5 du 28 août 2024). Cependant faisant suite aux graves incidents survenus dimanche 2 mars 2025 lors de la rencontre 1^{ère} division groupe B opposant Canteleu à Déville, le comité directeur décide que toutes les rencontres des équipes seniors de Canteleu tant en championnat qu'en coupe se dérouleront à l'extérieur avec prise d'effet immédiat.

Les décisions ci-dessus du Comité Directeur sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale D'appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Le Président du DFSM

Le Secrétaire Général

M JULIEN Jean-Yves

M LEROY Jean-Claude

